

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS

GREFFE

DÉPOT du 21 JUIL. 1999

N° 991056

541330

GUEUDET FRERES

19 rue des Otages

80000 - AMIENS

EXTRAIT DE LA DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU
15 JUIN 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le quinze juin, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, les membres du conseil d'administration de la société GUEUDET FRERES se sont réunis, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

Madame Arlette GUEUDET, Président
Monsieur Jean Claude GUEUDET, Directeur Général
Monsieur Patrick GUEUDET, Directeur Général

La totalité des administrateurs étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Madame Arlette GUEUDET ouvre la réunion en indiquant qu'elle souhaite démissionner de ses fonctions de Président du Conseil d'administration tout en restant administrateur et qu'il convient de nommer un nouveau Président.

Le Conseil, tout en le regrettant, déclare accepter cette démission.

Madame GUEUDET propose au conseil de désigner Monsieur Jean Claude GUEUDET en qualité de nouveau Président du conseil d'administration.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Jean Claude GUEUDET, Président du Conseil d'administration, en remplacement de Madame Arlette GUEUDET, démissionnaire.

Monsieur Jean Claude GUEUDET restera en fonction jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration ou démission et au plus tard jusqu'à la cessation de son mandat d'administrateur.

Monsieur Jean Claude GUEUDET déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne le cumul ou nombre de mandats de Président du Conseil d'administration ou de membre du Directoire ou de Directeur Générale unique d'une société anonyme.

En qualité de Président, Monsieur Jean Claude GUEUDET assumera sous sa responsabilité la direction générale de la société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Le Conseil décide que Monsieur Jean Claude GUEUDET disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société toutefois, l'octroi de cautions, avals ou garanties au nom de la société devra donner lieu à une autorisation spéciale du Conseil d'administration conférée dans les limites du montant et de durée fixées par celui-ci, en application des dispositions légales.

Monsieur Jean Claude GUEUDET intervient alors pour demander au Conseil de bien vouloir confirmer Monsieur Patrick GUEUDET dans son mandat de directeur général de la société.

Le Conseil, à l'unanimité, confirme Monsieur Patrick GUEUDET dans son mandat de directeur général. Celui-ci assumera également sous sa responsabilité la direction générale de la société et représentera celle-ci à l'égard des tiers. Il restera en fonction jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration ou démission et au plus tard jusqu'à la cessation du mandat du Président. Il disposera des mêmes pouvoirs que le Président.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait comme mandataire à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

.....

Extrait certifié conforme
Le Président



J.C. GUEUDET